

Les Québécois en route vers une identité numérique par reconnaissance biométrique



[Source : Le Soleil – Québec]

Par OLIVIER BOSSÉ

Avec un nouveau ministère en bonne et due forme de la Cybersécurité et du Numérique, le gouvernement Legault veut doter les Québécois d'une identité numérique d'ici juin. À terme, on parlera même d'une identification biométrique de l'individu par empreinte digitale, reconnaissance faciale ou imagerie de l'iris de l'œil, par exemple.

Mais la mission première que se donne le futur ministre de la Cybersécurité et du Numérique, Éric Caire, quand son projet de loi 6 déposé jeudi matin à l'Assemblée nationale deviendra une véritable loi, sera de réunir sous un même toit, virtuel, toutes les ressources en cybersécurité réparties à travers les ministères, organismes publics, sociétés d'État et réseaux publics du Québec.

«Avec l'accélération de la transformation numérique, les cybermenaces ont suivi dans les mêmes proportions. Donc, aujourd'hui, nous sommes plus attaqués que jamais. Nous sommes sous le coup de cybermenaces comme jamais», a prévenu M. Caire, en conférence de presse.

Selon lui, la création d'un tel ministère à part entière constitue une première en Amérique du Nord, assurément, et peut-être même dans le monde.

Le futur ministère mènera, en parallèle, un resserrement de protection des données numériques utilisées et détenues par les divers ministères, organismes gouvernementaux et réseaux publics, mais aussi leur élaboration et leur partage entre les différents bras de l'appareil étatique.

« Malgré des investissements de 4 milliards \$, malgré un PQI [programme québécois des infrastructures] de 7 milliards \$, malgré le fait qu'il y ait

18 000 ressources qui travaillent en technologies de l'information au gouvernement du Québec et qu'on embauche 4000 consultants, force est d'admettre que le niveau de transformation numérique, auquel on est rendu, est loin d'être satisfaisant. »

Éric Caire

«Trop souvent, nos concitoyens sont transformés en commis de l'État», déplore-t-il. Il donne un exemple simple. «L'école va demander les derniers bulletins. Donc, le ministère de l'Éducation demande aux parents de lui fournir un document qui est fourni par le ministère de l'Éducation. Que le ministère de l'Éducation se parle, s'il vous plaît! Laissez les parents tranquilles!»

Le ministre évoque juin 2022 pour la mise en place de l'identification et l'authentification numérique des personnes.

M. Caire parle aussi d'un éventuel portefeuille numérique, dont il recevra le «dossier d'affaires» en novembre. Permis de conduire et carte d'assurance maladie numériques, mais aussi carte de débit, carte de crédit, preuve d'assurance et une panoplie de documents non gouvernementaux qui viendront s'ajouter. Le tout inclus dans votre téléphone cellulaire, glissé dans votre poche.

Annnonce du ministre @ericcaire suivant le dépôt du projet de loi édictant la loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions <https://t.co/17Jrz5tKQb>

– Secrétariat du Conseil du trésor (@TresorQc) October 28, 2021

Éventuellement, ce portefeuille numérique pourra authentifier son propriétaire grâce à des données biométriques, comme la reconnaissance faciale ou l'empreinte digitale, ce que font déjà plusieurs téléphones, à échelle individuelle.

«On met en place les infrastructures pour être capables de le faire, mais après ça, vous comprendrez qu'il y a une question d'acceptabilité sociale. Et aussi il faut assurer une transition. Il y a des gens qui vont vouloir continuer de travailler avec leur carte d'assurance maladie, avec leur permis de conduire papier. Il faut intégrer ça. Donc, il y a une période de transition», a expliqué le ministre Caire.

Jusqu'ici, M. Caire est ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels. Il deviendra ministre en titre.

Quelque 1970 employés seront rassemblés au sein de cette nouvelle entité, qui deviendra le 22e ministère à part entière de l'État québécois. À titre comparatif, en mars 2020, le ministère des Finances du Québec employait de 544 personnes, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 1340, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 1751, le ministère de la Justice, 2400, et le ministère de la Sécurité publique, 5306.